



Grenoble, le 24 novembre 2023

Le plan de viabilité hivernale est lancé !

Pour la viabilité hivernale, chaque année, le Département mobilise, 300 agents, 100 employés saisonniers et 9 millions d'euros pour déneiger et traiter le verglas sur l'ensemble du réseau départemental isérois qui compte 4680 km de routes.

La viabilité hivernale, un enjeu majeur

L'Isère est particulièrement confrontée au verglas et à la neige en hiver avec ses 4 680 km de routes départementales, dont 1000 km situés à plus de 800 mètres d'altitude. Le plan d'intervention de viabilité hivernale, actif du 15 novembre au 15 mars, permet d'offrir des conditions de circulation et de sécurité adaptées aux Isérois.

Il repose sur 4 principes : la hiérarchisation du réseau, la définition des conditions de circulation, un engagement de résultats sur un niveau de service pour chaque type de routes, une veille permanente.

Parce qu'il n'est pas possible lorsqu'il neige d'intervenir partout en même temps, il convient d'organiser les moyens disponibles et de prioriser les interventions. Le Département a donc hiérarchisé son réseau routier en fonction de la situation géographique (plaine ou montagne) et des enjeux de desserte (accès aux pôles d'activité, hôpitaux, collèges). Cette hiérarchisation associe à une catégorie de route un niveau de services, et y affecte les moyens humains et matériels nécessaires.

Pour chacune des catégories de routes, le Département s'engage sur un niveau de service. Il définit pour cela 4 conditions de circulation de référence : de la route parfaitement praticable avec une chaussée « au noir » jusqu'à la route recouverte d'une épaisse couche de neige fraîche. La durée de retour à des conditions de circulation de référence peut varier en fonction d'une situation météo « normale » ou « exceptionnelle ».

Une volonté d'exemplarité environnementale

Afin de réduire l'impact du déneigement et du traitement du verglas sur les eaux et les sols, tout en assurant la sécurité des circulations, le Département :

- forme ses agents et les entreprises prestataires pour mieux connaître les caractéristiques des produits de salage utilisés et optimiser les quantités répandues ;



- privilégie le chlorure de sodium en bouillie, lorsque c'est pertinent, parce que la bouillie a le double avantage d'être efficace à une température plus basse (jusqu'à -12°C) que le sel en grain et d'avoir une empreinte écologique inférieure. Le Département s'est équipé d'une centrale de fabrication ;
- construit des abris pour les stocks de sel afin de limiter la déperdition de sel dans la nature d'environ 10 % ;
- met en œuvre un programme de renouvellement des saleuses.

Par ailleurs, certains itinéraires aux stations peuvent être laissés en route blanche, avec utilisation de pouzzolane ou de gravette.

Des rappels de prudence et de réglementation

Un rappel : la loi montagne du 28 décembre 2016 et le décret d'application du 16 octobre 2020 obligent les conducteurs à équiper leurs véhicules de pneus neige, chaînes, chaussettes ou pneus quatre saisons du 1er novembre au 31 mars dans les zones de montagne.

Avant de prendre la route, quelques conseils :

- Consultez les prévisions météorologiques
- Informez-vous des conditions de circulation sur www.itinistere.fr
- Vérifiez les équipements de votre véhicule

Sur la route :

- Allumez les feux de croisement
- Réduisez la vitesse
- Evitez toute manœuvre brutale
- Facilitez le travail des engins de déneigement du Département
- N'oubliez pas : les agents des routes travaillent pour votre sécurité, pensez à la leur ! La campagne de sécurité des agents des routes est visible en vidéo (45'') : <https://youtu.be/O8pvDNEGUTw>

« Sécuriser les routes pour les usagers est notre priorité. La neige, le verglas sont le lot quotidien de l'Isère en hiver, en montagne et en plaine. C'est pourquoi chaque année, systématiquement, le Département déploie son plan de viabilité hivernale afin de sécuriser les routes et les trajets des Isérois dès que les premiers flocons et gels apparaissent. La sécurité, votre sécurité, est notre priorité. Respectez également celle de nos agents : ils travaillent pour vous ! », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.



« Comme chaque année, le Département est prêt à s'adapter aux conditions météorologiques et à sortir les chasse-neige dès que la nécessité s'en fait ressentir. Grâce à un travail de partenariat mené année après année pour gérer le déneigement des routes départementales en régie ou avec des entreprises, les routes départementales sont efficacement déneigées. Nos agents travaillent pour votre sécurité, conduisez de manière à assurer la leur et respectez leur travail ! », ajoute Bernard Perazio, Vice-président en charge des mobilités et de la construction publique.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr